

vibles au même titre que celles de juges. Les deux parlementaires conservateurs eurent en ce sens gain de cause, puisque Norbert Metz retira son amendement après que la section centrale lui eut substitué la rédaction suivante, qui fut finalement adoptée: « La loi règle l'organisation, l'exercice des attributions et le mode de nomination des membres de la Chambre des Comptes. » (14)

Pour ce qui concernait la question du culte, Wellenstein – avec le co-rapporteur Charles Munchen – considérait le concordat de 1801 comme toujours existant. (15)

Membre de la députation de la Chambre destinée à recevoir du roi grand-duc le serment sur la Constitution qui venait d'être votée le 23. 6. 1848, Wellenstein se rendit à La Haye où les neuf députés luxembourgeois reçurent le meilleur des accueils. Le 9 juillet eut lieu une réunion préliminaire pendant laquelle Guillaume II trouva moyen de s'entretenir individuellement avec chaque membre de la députation. La prestation du serment se fit deux jours plus tard dans la salle du trône du palais Noordeinde. Inutile de dire que les Luxembourgeois – auxquels la troupe rendit les honneurs militaires – furent fortement impressionnés par le cérémonial déployé pour la circonstance. (16) Si l'on veut bien se rappeler que Guillaume II n'était guère enthousiaste de la Constitution de 1848 (v. fasc. IX), son attitude adoptée à l'endroit des neuf représentants de la nation luxembourgeoise tranche singulièrement avec l'accueil inqualifiable que son successeur Guillaume III réserva à la députation de la Chambre, dix mois plus tard.

Lors des élections pour la Chambre (28.9.1848) Wellenstein et son collègue Augustin – vieux libéral doctrinaire comme lui – perdirent leur siège au profit des radicaux Dams et Ch. Th. André.

Tenu à l'écart de la politique jusqu'en 1853, Jean-Mathias Wellenstein profita de cette trêve pour s'occuper d'autant plus intensément de questions touchant les domaines de l'agriculture et de la viticulture, en l'espèce de la Société agricole à laquelle il appartenait dès le début (1846) comme vice-président et à la Commission d'agriculture dans laquelle il était entré le 28. 7. 1848 en qualité de viticulteur. (17)

Avec Joseph Pescatore de Bofferdange, Jean-Mathias Wellenstein fut un des premiers à introduire au Luxembourg (1852) la méthode anglaise de drainage, c'est-à-dire l'assainissement des terres à l'aide de rigoles dans lesquelles étaient placées des tuyaux en terre cuite. Mais les cultivateurs préférant s'en tenir à l'emploi de la pierraille utilisée pour remplir les saignées d'assèchement, la pratique du drainage tarda à s'implanter au Grand-Duché. Et cela malgré l'acquisition par le gouvernement d'une presse à étirer les tuyaux (acquisition faite sur proposition de la Commission d'agriculture – lisez de Pescatore et de Wellenstein), malgré la loi du 26. 12. 1855 votée en vue de faciliter le drainage, malgré la mise en utilisation de la presse Whitehead par l'usine royale de Berg. (1856). (18)

En mai 1853 Wellenstein fut remplacé à la vice-présidence de la Société agricole par Frédéric François de Mamer (v. fasc. XII). Le 22 sep-